

# Rupteurs thermiques

## Knauf RTK<sup>2</sup> pour hourdis non isolants

Détail produit

p. 65

AAAA86  
Lien Web



La pose des Knauf RTK<sup>2</sup> s'effectue en périphérie des entrevous résistants du type béton ou terre cuite dans l'axe du doublage au nu intérieur du mur.

Il faut positionner la première poutrelle en ménageant un espace de 126 mm entre le bord du mur et le bord du talon de la poutrelle pour insérer les rupteurs longitudinaux Knauf RTK<sup>2</sup> L. On procédera à la mise en œuvre des rupteurs transversaux au fur et à mesure de la pose des poutrelles intermédiaires. La dimension transversale du plancher n'étant jamais un multiple de l'entraxe des poutrelles, il est nécessaire de réaliser un « démodulé de travée ». Pour traiter cette dimension non standard, les rupteurs thermiques Knauf RTK<sup>2</sup> T comportent sur la face arrière un tracé de découpe. Ces repères constituent une aide pour le maçon, de manière à conserver l'ouverture nécessaire à la réalisation du clavetage autour de la poutrelle.

Dans chaque angle, il faut réaliser un connecteur de 280 x 50 mm. Dans le cas du premier rupteur Knauf RTK<sup>2</sup> L, il conviendra alors soit d'agrandir le premier connecteur (200 x 50 mm) de 80 mm sur sa longueur soit de le réaliser entièrement. En partie courante les connecteurs de 200 x 50 mm sont prévus tous les 1,20 m. Les poutrelles et les rupteurs étant en place et les réservations de liaisons d'angles réalisées, on pose ensuite les hourdis en zone courante. On dispose les armatures complémentaires: chapeaux, renforts, treillis soudé, ainsi que les armatures au droit des connecteurs reliant le plancher au chaînage. Le treillis soudé de la dalle de compression couvre la totalité du plancher jusqu'au voisinage du rupteur



en ménageant un enrobage de 2 cm.

Le chaînage ayant un rôle primordial dans la stabilité du bâtiment au contreventement, on veillera particulièrement au recouvrement du ferrailage dans les angles.

Pour plus de détails, se reporter à l'Avis Technique Rupteurs Knauf n°20/11-239.

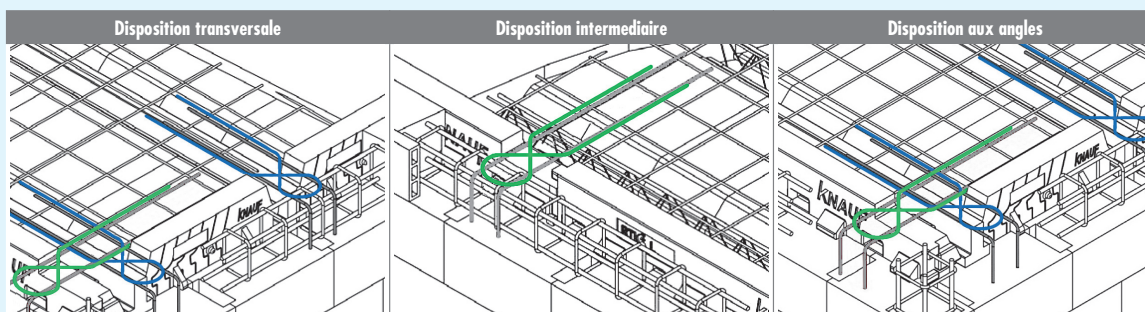
### Dispositions constructives sous effets dynamiques (séismes) – selon étude CSTB n° 26030743 du 15/04/11

Il convient de se reporter aux prescriptions de l'AT Rupteurs Knauf n°20/11-239.

### Les dispositions mécaniques\*

Zones sismiques : 0, Ia, Ib & II selon les Règles PS92 ou 1,2,3 et 4 pour les bâtiments de catégorie d'importance I et II selon décret 2010-1254 du 22 octobre 2010

### Détail de ferrailage des jonctions avec Knauf RTK<sup>2</sup>



\* Selon dispositions de l'Avis Technique Rupteurs Knauf en cours d'instruction

m

GUIDE DE MISE EN ŒUVRE